

d'exposition sont basées aussi sur les antécédents. Ces évaluations devraient même être augmentées, si les expositions, au lieu d'être annuelles, ce qui les rend moins attrayantes et moins belles, avaient lieu seulement tous les deux ans.

Examinons maintenant quelles charges seraient imputables à ce revenu. Pour procéder à cet examen, il faut nécessairement faire le compte annuel des dépenses du Cercle.

On a vu que les actions au nombre de 650 et formant ensemble un capital de 1,300,000 fr., produiraient intérêts à raison de cinq pour cent l'an. Cette quotité d'intérêt, appliquée au capital indiqué, produirait une annuité de 65,000 fr.; cette dépense devrait être la première à laquelle les revenus du Cercle auraient à pourvoir. On verra plus tard que le système d'amortissement, applicable au remboursement successif des actions, employant les économies que l'abaissement progressif de la dette produirait chaque année sur la somme primitive des intérêts, cette somme devrait continuer d'être intégralement payée par le Cercle jusqu'à la complète extinction de la dette.

Les autres dépenses auraient pour objet le service ordinaire du Cercle, les frais d'expositions et ceux des concerts, des bals, ou de toutes autres fêtes qui seraient données par le Cercle.

Voici le détail des dépenses dont les causes viennent d'être sommairement exposées :

Service des intérêts. . . . .	65,000 f.
Un directeur-caissier, gratuitement logé dans l'édifice. . . . .	1,500
Un bibliothécaire-secrétaire, gratuitement logé dans l'édifice. . . . .	1,500
Six domestiques gratuitement logés dans l'édifice. . . . .	6,000
Impôts, assurance, frais de bureaux, etc. . .	3,000
Eclairage. . . . .	5,000
Chauffage. . . . .	3,000
A reporter. . .	85,000